

## PERSONNES PHYSIQUES

PRIVATE CAPI est un contrat de capitalisation multisupports complet offrant à la fois 2 actifs en euros performants, une gamme complète d'OPCVM soigneusement sélectionnés auprès d'une cinquantaine de gestionnaires financiers de grand renom.

### 3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC PRIVATE CAPI :

✓ Profiter de la sécurité de 2 actifs en euros, qui bénéficient d'une gestion performante

✓ Accéder de façon régulière à une nouvelle génération d'actifs attractifs

✓ Privilégier la diminution d'ISF et préparer la transmission de son patrimoine

## LE CONTRAT

PRIVATE CAPI est un contrat de capitalisation proposant de nombreux supports et des atouts méconnus :

- **Succession** : À la différence d'un contrat d'Assurance vie, le contrat de capitalisation ne propose pas de clause bénéficiaire et ne bénéficie donc pas de la fiscalité successorale de l'Assurance vie. La valeur du contrat de Capitalisation sera donc intégré à la succession. Mais il est possible, pour les héritiers, de conserver le contrat et son antériorité fiscale.
- **ISF** : Le contrat de capitalisation bénéficie d'un avantage unique : seules les sommes nominales versées sur le contrat sont déclarées au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année d'imposition, les produits sont donc exonérés de l'ISF.

### La Durée

Contrat de Capitalisation à versements libres et à durée initiale de 40 ans maximum.

### Les Versements

Versement initial : 7 500€  
Versements complémentaires : Libres : 7 500€  
Programmés : 150€ par mois, 150€ par trimestre ...

## ZOOM SUR LE CONTRAT DE CAPITALISATION & LE FONDS EN EUROS DE SPIRICA

Le contrat de capitalisation, un instrument de transmission.

Contrairement au contrat d'Assurance vie, il est possible de démembrer un contrat de capitalisation, soit à la souscription, soit pendant la vie du contrat :

- **Donation temporaire d'usufruit** : pour financer par exemple des années d'études supérieures, cela peut s'avérer plus intéressant que de verser directement de l'argent à son enfant. Dans ce cas, le contrat « quitte » le patrimoine des parents soumis à l'ISF.
- **Donation de la nue-propriété** : elle permet de préparer la succession de l'usufruitier. Au décès de celui-ci, le contrat n'est pas dénoué, puisque le nu-propriétaire récupère la pleine propriété du capital, tout en conservant l'antériorité fiscale du contrat.

Le fonds en euros de SPIRICA, une gestion sur mesure ...

### Objectif et performances :

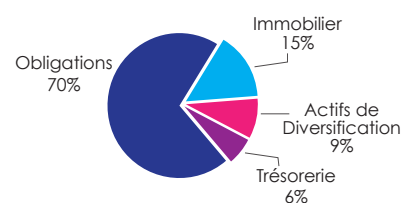
L'objectif de gestion du fonds en euros de SPIRICA est de dégager, sur la durée, une performance supérieure aux fonds en euros du marché, tout en garantissant aux assurés/souscripteurs 100% des capitaux investis. Cet actif en euros est actuellement l'un des meilleurs sur le marché.

L'horizon de détention recommandé est supérieur à 1 an.

### La répartition du portefeuille :

Les volumes gérés au sein du fonds en euros de Spirica poursuivent leur croissance : l'encours est passé de 513 M€ fin 2010 à 872 M€ fin 2011.

Répartition de l'encours du fonds euro de Spirica au 31/12/2011



## PRIVATE CAPI S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DU CONTRAT DE CAPITALISATION

### En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de retraits de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

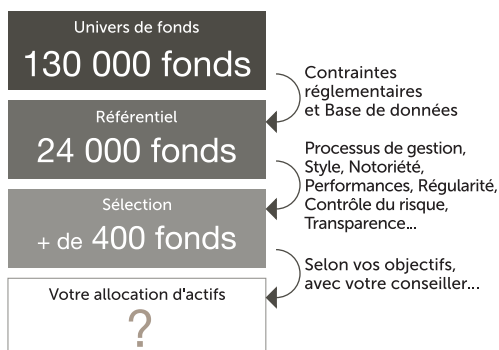
### ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est égale au nominal des sommes versées sur le contrat. Les plus-values du contrat ne sont donc, à cette date, pas taxables au titre de l'ISF.

## ■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



## GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 400 OPCVM
- 2 SCPI : Laffitte Pierre et France Investipierre  
*(sous réserve d'ouverture à la souscription de la SCPI, nous consulter)*  
Pour un investissement réalisé sur la (les) SCPI un mois donné, les parts souscrites portent jouissance le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 2 actifs en euros : le fonds en euros de SPIRICA et le fonds EuroSélection

## 3 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, PRIVATE CAPI vous propose 3 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Réallocation automatique

## ■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1% (cf. page 3 des Conditions Générales)
- Frais d'arbitrages : 1% avec un minimum de 45€
- Avances : possible à partir du 6<sup>ème</sup> mois
- Sortie : capital ou rente

## FOCUS

### ACTIFS EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

#### 2 Actifs en euros performants :

- Fonds en euros de SPIRICA
- Fonds en euros actif : le Fonds EuroSélection

### PERFORMANCES NETTES

(de frais de gestion, hors prélèvements sociaux) :

#### (Fonds en euros de SPIRICA)

- + 3,32% en 2011
- + 4,21% en 2010
- + 4,71% en 2009

#### (Fonds EuroSélection)

- + 0,33% en 2011
- + 5,02% en 2010

### CONDITIONS D'ACCÈS EXCEPTIONNELLES POUR LES SCPI :

- Délais de jouissance réduit à un mois,
- Liquidité garantie par l'assureur,
- Les revenus bénéficient de la fiscalité du contrat de Capitalisation.

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat PRIVATE CAPI  
Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur [www.nortia.fr](http://www.nortia.fr)

## DISTRIBUÉ PAR

NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1  
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : [contact@nortia.fr](mailto:contact@nortia.fr) - [www.nortia.fr](http://www.nortia.fr)

Société de courtage d'assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890  
S.A.S. au capital de 2 000 000 euros - RCS Roubaix-Tourcoing 398 621 102 000 43

## ASSURÉ PAR

SPIRICA  
50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

Entreprise régie par le Code des Assurances  
S.A. au capital de 60 042 327 euros - RCS Paris 487 739 963